ASSOCIATION ROUMAINE D'ACCRÉDITATION - RENAR

Bucarest, Calea Vitan nr. 242, secteur 3, code 031301 CIF RO 4311980





RENAR est signataire de l'EA-MLA pour les essais.

CERTIFICAT D'ACCRÉDITATION No. L11229

L'Association roumaine d'accréditation - RENAR, reconnue en tant qu'organisme national d'accréditation par le GO 23/2009, certifie par la présente que l'organisation :

EUROFINS ASBESTOS TESTING ROMANIA SRL

Bucarest, str. Preciziei nr. 6, sous-sol, secteur 6

par

le Laboratoire d'essai

répond aux exigences de **SR EN ISO/IEC 17025:2018** et est compétent pour effectuer des activités d' **ESSAIS**, comme détaillé dans l'annexe de ce certificat d'accréditation.

Cette accréditation est maintenue à condition que les critères d'accréditation établis par l'Association roumaine d'accréditation - RENAR soient respectés de manière continue.

Ce certificat est accompagné de l'Annexe no. 1/21.02.2024 (1 page), partie intégrante de celui-ci.

Le certificat d'accréditation est un document d'accréditation essentiel qui peut être examiné et délivré par le RENAR périodiquement. La dernière version du certificat d'accréditation est disponible sur le site du RENAR, www.renar.ro.

Date d'accréditation initiale :

21.02.2020 Date de renouvellement de l'accréditation : 21.02.2024 Date

d'expiration de l'accréditation :

20.02.2028

DIRCTEUR GENERAL
Alina Elena Taina
Signature indéchiffrable
Cachet illisible
Association roumaine d'accréditation
RENAR
DIRCTEUR GENERAL

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ACCRÉDITATION Dr. Ing. Dumitru Dinu Signature indéchiffrable

Le certificat d'accréditation n'exonère pas l'OEC de l'obligation d'obtenir toutes les approbations et autorisations nécessaires à son exploitation conformément à la loi.

La reproduction partielle de ce certificat est interdite.

Je soussignée, Măgurean Anca, interprète et traducteur autorisé de français, en vertu de l'autorisation no. 19794 du 10 juillet 2007, délivrée par le Ministère de la Justice, je certifie l'exactifude de la traduction réalisée du roumain vers le français, que le texte présenté a été intégralement traduit, sans prins sions, et que la traduction n'a pas altéré le contenu et le sens du document.

Traducteur Măgurean Anca

Annexe no. 1 au Certificat d'Accréditation n° LI 1229 Date de délivrance de l'annexe n° 1: 21.02.2024

EUROFINS ASBESTOS TESTING ROMANIA SRL

par le Laboratoire d'essais

Bucarest, str. Preciziei nr. 6, sous-sol, secteur 6

A. Essais effectués dans des locaux permanents

No crt	Domaine d'activité / Technique de travail / Nom de l'essai	Matériau / produit / objet soumis à l'essai	Document de référence	
	Microscopie optique et microscopie électronique			
1.	Détection et identification des fibres d'amiante (chrysotile, trémotile, actinolite, crocidolite, amosite, anthophyllite) par microscopie optique en lumière polarisée (MOLP)	Matériaux et produits de construction pouvant contenir intentionnellement de l'amiante (gypse, cellulose, ciment, polymères, produits bitumineux) Matériaux et produits à charge minérale pouvant contenir naturellement de l'amiante (asphalte, béton, revêtements, mortiers)	P-MO-SOP7718 Éd. 1.1/15.03.2022 Méthode validée basée sur des principes Guide HSG 248-Annexe 2/2021 et Réglementation française Arrêté du 1er octobre 2019 mis à jour le 26 décembre 2019	
2.	Détection et identification des fibres d'amiante (chrysotile, trémotile , actinolite, crocidolite, amosite, anthophyllite) par microscopie électronique à transmission équipée d'un analyseur de dispersion d'énergie des rayons X (METH)	Matériaux et produits de construction pouvant contenir intentionnellement de l'amiante (gypse, cellulose, ciment, polymères, produits bitumineux) Matériauxet produits sans charge pouvantcontenir naturellement de l'amiante (asphalte, béton, revêtements, mortiers)	P-ME-SOP7663 Ed.1.2/08.05.2023 Méthode validée sur la base des principes de la NF X43-050/2021 et de la Règlementaton française Arrêté du 1er octobre 2019 mis à jour le 26 décembre 2019	
3.	Détection et identification des fibres d'amiante (chrysotile, trémotile, actinolite, crocidolite, ammonite, anthophyllite) par microscopie électronique à transmission équipée d'un analyseur de dispersion d'énergie par rayons X (MET) assisté par intelligence artificielle(AI - CauMET)	Matériaux et produits de construction pouvant contenir intentionnellement de l'amiante (gypse, cellulose, ciment, polymères, produits bitumineux) Matériaux et produits avec des charges minérales pouvant contenir de l'amiante naturellement (asphalte, béton, revêtements, mortiers)	P-ME-SOP7663 Ed.1.2/08.05.2023 Méthode validée sur la base des principes de la NF X43-050/2021 et de la Règlementaton française Arrêté du 1er octobre 2019 mis à jour le 26 décembre 2019	

Fin du document

DIRCTEUR GENERAL
Alina Elena Taina
Signature indéchiffrable
Cachet illisible
Association roumaine d'accréditation

RENAR
DIRCTEUR GENERAL

Page 1/1

Je soussignée, Măgurean Anca, interprète et traducteur autorisé de français en vertu de fautorisation no. 19794 du 10 juillet 2007, délivrée par le Ministère de la Justice, je certifie l'exactitude de la français, que le texte présenté a été intégralement traduit, sans omissions, et que la traduction n'a pas altéré le contenu et le sens du document.

Traducteur Măgurean Anca